



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le **- 2 DEC. 2015**
ID : 056-215601626-20151202-DB20151103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 25 novembre 2015

ROND-POINT DE KERDROUAL – CESSION DE LA PARCELLES DH 46

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

Absente excusée :

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

**Présents: 30
Pouvoirs: 02
Excusés :01**

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
AFFAIRES ECONOMIQUES**

ROND-POINT DE KERDROUAL – CESSION DE LA PARCELLES DH 46

Rapporteur : Loïc TONNERRE

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2015, a approuvé la vente au profit de la Société BTA représentée par M. Paul-Jacques Lamprière du site de l'ancienne déchetterie. La société souhaite y transférer les activités de station de lavage et de contrôle technique implantées aujourd'hui sur les parcelles DH 44 et DH 45 situées entre la route de Larmor et le boulevard F. Mitterrand. La société souhaite réaliser à terme sur ces parcelles un ensemble immobilier qui participera à la rénovation et à la mise en valeur du secteur situé autour du rond-point de Kerdroual, future place urbaine.

En vue de réaliser un projet architectural de qualité et cohérent, la société BTA demande à acquérir la parcelle communale cadastrée DH 46 qui a fait l'objet d'un déclassement du domaine public au domaine privé de la commune.

Cette parcelle, d'une contenance cadastrale de 1 118 m², est classée en zone Uib au Plan local d'urbanisme correspondant aux zones d'activités destinées à accueillir des opérations mixtes à dominante d'activités avec introduction de logements.

Le prix de cession est de 72 € le mètre carré, valeur estimée par les services de France domaine, soit pour la totalité de la parcelle environ 80 496 €. Le terrain sera borné pour la cession, les frais de géomètre étant à la charge de la collectivité.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2015 prononçant le déclassement dans le domaine privé communal de la parcelle DH 46 ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 12 novembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur la vente du terrain au prix du 72 € le mètre carré,
- **PREND** en charge les frais de bornage,
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires

Délibération adoptée à la MAJORITE - 8 abstentions (groupe de l'opposition)



Le registre dûment signé.
Cet extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire